

Cahier de doléances du Tiers État de Saint-Witz-sous-Montméliant (Val-d'Oise)

Cahier des doléances de Saint-Witz-sous-Montméliant.

Ils demandent que la dette nationale soit consolidée en l'état où elle se trouve, et accepter comme telle la dette du clergé ; et établir l'impôt sur les biens, tels qu'ils puissent être. Dès lors, tout autre impôt proscrit, surtout sur le sel.

Ils demandent que l'impôt soit limité pour sa durée, fixé pour sa quotité déterminée pour les besoins effectifs, et reconnu tel dans l'Assemblée nationale.

Ils demandent que chaque municipalité ait le plan et terrier de son territoire.

Ils demandent qu'il n'y ait point d'impôt sur l'industrie ; il ne faut pas punir celui qui fait bien.

Ils demandent qu'il n'y ait point de corvées ; que l'on donne droit de voyer à chaque municipalité, pour l'entretien des grandes routes et chemins ruraux sur leur territoire. Les chemins sont un bien public, et cela ne doit pas être une propriété particulière ; cela ne suffirait pour quelques paroisses : elles s'entr'aideraient entre elles sur l'article.

Ils demandent la suppression des milices.

Ils demandent l'abolition des privilèges exclusifs, communautés et jurandes.

Ils demandent que l'on supprime, ou au moins que l'on modère charges, offices, pensions et appointements.

Ils demandent qu'on les garantisse du despotisme ministériel.

Ils demandent, comme l'article le plus intéressant de leurs doléances, la destruction totale du gibier, la suppression des capitaineries, et défenses de louer les chasses sous le titre de conservation, et établir un droit de port d'armes pour qu'un citoyen honnête puisse se le procurer pour une somme modique.

Ils demandent l'abolition des dîmes. Cet impôt gêne la culture, foule l'industrie ; le bon cultivateur paye plus, le mauvais paye moins. Qu'il soit permis de les racheter, à dire d'experts, au plus haut prix, en chaque endroit, sur le pied de la perception ; la somme de dîmes inféodées ou vendues serait remise aux propriétaires ; pourvoir aux besoins des pauvres, afin qu'ils ne sortent point.

Telles sont les demandes des habitants susdits.

Ils espèrent qu'aucun de ces articles ne sera rejeté. Ils intéressent généralement tout le canton.

Signé Bouchard, chargé du cahier ci-joint, et syndic municipal.